

MON ARBRE. POUR TOUS



« La forêt urbaine se construit aujourd'hui, depuis hier et pour demain, un arbre à la fois, une attention à la fois. Une ville se bâtit avec l'implication de sa communauté et, de nos jours, dans une perspective de développement durable. En plantant ou en protégeant un arbre aujourd'hui, quelqu'un profitera de ses bienfaits demain par un petit bout d'ombre, de l'air pur, un coin à l'abri du stress et par toutes les interactions avec l'écosystème que la forêt urbaine aura créées. Nous vous invitons donc à vous approprier les arbres urbains, à comprendre leurs bénéfices et à les considérer comme une richesse collective, peu importe qu'ils soient privés ou publics. »

- DENIS LAPOINTE,
MAIRE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

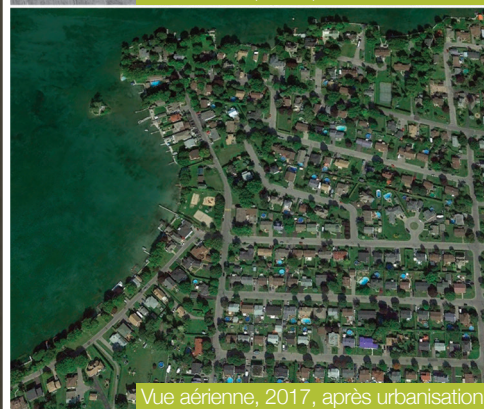
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ET LA FORESTERIE URBAINE

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield a compris depuis plus d'un siècle l'importance de la forêt urbaine dans l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens. Depuis 1860, la fin de la période de déboisement agricole et l'accroissement continu de la population, une forêt urbaine a pris naissance avec la réalisation de projets de foresterie urbaine comme l'aménagement du parc Salaberry (1883 et 1885) et du parc Delpha-Sauvé (1936). Ces dernières années de nombreux projets d'aménagement ou de conservation de la forêt urbaine ont vu le jour : quatre ruelles vertes, boisés au Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée (1989), Écoparc industriel (2012), dans le quartier de Grande-Île (2014), rives du site patrimonial de l'Entrée-Supérieure-de-l'Ancien-Canal-de-Beauharnois (2013), Arboretum Frédéric-Back (2014) et sentier Gisèle-Rémillard (2016).

Après tant d'initiatives, il est temps de donner aux Campivallensiens les moyens d'être partie prenante d'un projet de foresterie urbaine d'envergure et de dire ensemble : « **Mon arbre pour tous!** ». Par la Politique de l'arbre nous pourrions atteindre les objectifs ambitieux du Plan d'action en développement durable, majeure en environnement (PADD-E).



Vue aérienne, 1929, avant urbanisation



Vue aérienne, 2017, après urbanisation

QUELS OBJECTIFS?

La Politique de l'arbre vise à accorder à l'arbre sa juste place dans notre communauté, dans un intérêt collectif, en encourageant et en soutenant la **planification**, la **plantation**, la **protection**, l'**entretien** de qualité et le **soin** durables apportés à ce bien commun, tant par la Ville que par ses citoyens.

La Politique définit les paramètres de ce qui est acceptable et souhaitable en harmonisant et en optimisant nos pratiques de gestion de notre foresterie urbaine. Elle vise à garantir la pérennité de cette forêt en mettant en place des actions pour un couvert forestier vaste, en santé, résilient et diversifié.

QUELS ARBRES?

Tous les arbres sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield sont concernés qu'ils soient sur **terrains privés ou publics**, car chacun contribue au bien collectif de la forêt urbaine. **Les citoyens considèrent à 87 % que l'arbre privé est un bien collectif au même titre que l'arbre public¹.**

LE DANGER! GUETTE!

Conditions météorologiques extrêmes, changements climatiques, occurrence d'insectes, champignons, bactéries et envahisseurs exotiques peuvent endommager des secteurs entiers de forêt urbaine. Pour s'en prévenir, il faut investir dans une forêt bien diversifiée, entretenue et offrant un couvert d'arbres matures qui sera beaucoup plus résistant et durable!

544 220! ARBRES!

Salaberry-de-Valleyfield totalise, selon l'évaluation de 2016, 544 220 arbres dont 85 % sont sur le domaine privé¹.

CE QUE LA VILLE FAIT DÉJÀ...

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield prêche par l'exemple avec son PADD-E et la mise en place de mesures permettant de planifier ses travaux de manière générale, notamment par les moyens suivants :

- Cibler les actions en fonction de la cartographie des îlots de chaleur du territoire et prioriser la création des îlots de fraîcheur;
- Plan ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- Règlement de zonage : régit l'abattage, protège les arbres, crée des zones tampons boisées;
- Règlement sur les nuisances : clauses relatives au vandalisme fait aux arbres;
- Géoréférencement des arbres publics : recenser pour un entretien cyclique et la connaissance du couvert forestier;
- Grand effort de diversification de la forêt urbaine depuis 2011 : biodiversité et résilience.

LES ARBRES, RÔLE FONDAMENTAL, VALEUR INESTIMABLE

Préserver notre forêt urbaine c'est préserver, et même améliorer, notre qualité de vie.
Un arbre¹...

PURIFIE L'AIR

- Produit de l'oxygène : deux arbres matures génèrent de l'oxygène pour une famille de quatre (4) personnes.
- Réduit les effets néfastes des gaz à effet de serre.
- Intercepte jusqu'à 20 kg de poussière par an. L'air présent dans une rue dépourvue d'arbres contient 10 000 à 12 000 particules en suspension par litre d'air contre 3 000 dans les rues où les arbres sont présents.

AMÉLIORE NOTRE SANTÉ

- Stimule la pratique d'activités physiques.
- A un impact positif sur la santé mentale et physique.
- Renforce le système immunitaire.
- Protège des maladies respiratoires.
- Réduit le taux de stress.

RÉDUIT LES COÛTS DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION

- Protège contre le vent ce qui diminue de 10 à 15 % la demande en énergie pour le chauffage.
- Reflète la lumière ce qui réduit en moyenne de 35 % la demande en énergie pour la climatisation.

RÉDUIT L'EAU DE RUISSELLEMENT ET PROTÈGE LES SOLS

- Améliore la qualité de l'eau en ralentissant le ruissellement des eaux de surface.
- Favorise l'infiltration de l'eau dans le sol.
- Diminue les risques de débordement (surverses).
- Réduit les risques d'érosion des sols.
- Permet une stabilisation des sols par les racines.
- Ralentit le processus de vieillissement des infrastructures (réseaux, bâtiments, rues et trottoirs).

EMBELLIT NOTRE MILIEU DE VIE

Rend les quartiers, les rues et les espaces plus accueillants, moins monotones.

CONTRIBUE À LA COHÉSION SOCIALE

- Réduit le nombre de crimes et d'incivilités.
- Augmente le sentiment d'appartenance.
- Accroît la participation aux activités sociales.

RAFRAÎCHIT

Lutte contre les îlots de chaleur : il fait moins chaud sous les arbres qui interceptent de 60 à 98 % de la lumière, tout en utilisant la chaleur du soleil.

AUGMENTE LA VALEUR DES PROPRIÉTÉS ET L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

Les propriétés agrémentées d'arbres matures peuvent voir leur valeur marchande augmenter de 7 à 15 %. La présence d'arbres accroît l'activité économique dans les quartiers commerciaux.

RÉDUIT LE BRUIT ET PLUS ENCORE

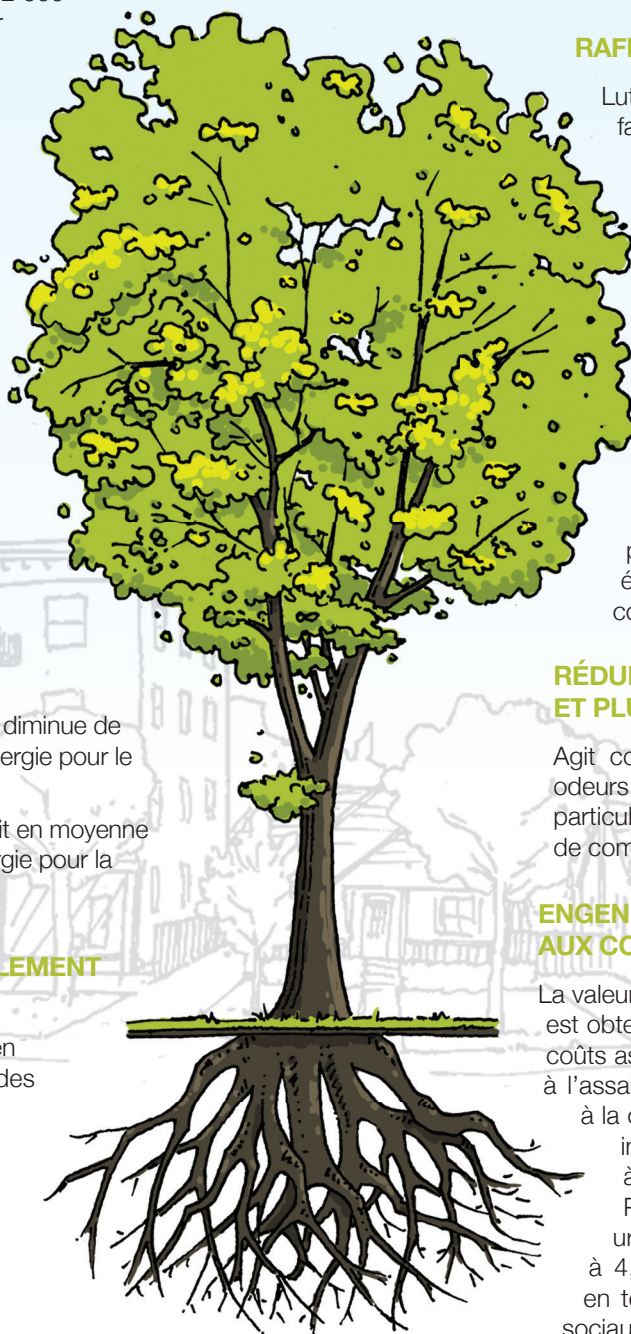
Agit comme écran contre le bruit, les odeurs, la poussière et les polluants, etc., particulièrement à proximité d'une rue, de commerces ou d'industries.

ENGENDRE DES ÉCONOMIES AUX CONTRIBUABLES

La valeur des bénéfices de la forêt urbaine est obtenue en totalisant la réduction des coûts associés aux traitements des eaux, à l'assainissement de l'air, au chauffage, à la climatisation, au vieillissement des infrastructures, aux frais médicaux, à la criminalité et au vandalisme. Par exemple, la valeur de la forêt urbaine de Montréal est évaluée à 4,5 milliards de dollars par année en termes de bénéfices écologiques, sociaux et économiques.

MAINTIENT LA BIODIVERSITÉ

Fournit un habitat, nourriture et protection, propice au maintien de plantes et d'animaux.



¹ Sources des données : référez-vous au document intégral « La Politique de l'arbre de Salaberry-de-Valleyfield ».

PASSONS À L'ACTION!

54 actions concrètes réparties entre quatre grandes orientations (Information, sensibilisation et mobilisation – Connaissance du patrimoine forestier – Santé de la forêt urbaine – Gestion de la forêt urbaine) donnent vie à notre Politique de l'arbre. Voici certaines des actions prioritaires et entreprises par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield :

- Éduquer les jeunes sur l'importance des arbres et l'interdépendance avec l'humain par des animations scolaires et/ou des camps de jour;
- Réaliser annuellement une conférence ou un atelier sur les bonnes pratiques en arboriculture pour les citoyens;
- Compléter l'inventaire et le portrait de la forêt urbaine ;
- Maintenir et mettre à jour les données;
- Favoriser une plus grande variété d'espèces d'arbres et leur mixité lors de plantations publiques tout en respectant le principe du bon arbre au bon endroit;
- Privilégier les espèces indigènes, ou bien adaptées, et sans risque de devenir envahissantes ou de dénaturer le paysage;
- Diffuser et appliquer la procédure de protection des arbres lors de travaux municipaux et privés nécessitant une intervention;
- Mettre en place des mesures de dépistage et de contrôle des agents pathogènes et des insectes envahisseurs;
- Poursuivre le dépistage de l'agrile du frêne et le traitement des frênes publics;
- Encadrer les citoyens pour le dépistage de l'agrile du frêne et le traitement des frênes privés;
- Diffuser et appliquer les procédures de protection des arbres lors de travaux à proximité d'arbres et modifier la réglementation en conséquence;
- ETC. Consultez les 54 actions dans la Politique de l'arbre!

ET VOUS DANS TOUT ÇA?

1

SIGNIFIEZ VOTRE APPUI!

Vous croyez en l'importance des arbres? Vous voulez donner de la force à cette politique? Dites « Mon arbre, pour tous, j'y tiens » en signant le **livre vert** de la Politique de l'arbre sur : www.ville.valleyfield.qc.ca/arbre

MON

ARBRE,

POUR TOUS

2

AGISSEZ SUR VOTRE TERRAIN!

85 % des arbres du territoire se trouvent sur des terrains privés. Pour vous permettre d'agir, des **outils** viendront s'ajouter à ceux déjà disponibles (outils Web, service-conseil, conférences, documentation, etc.) pour aider à :

- **Planter** le bon arbre au bon endroit et se rappeler que petit arbre deviendra grand!
- **Protéger** les arbres
- **Entretenir** en faisant affaire avec un professionnel certifié

3

INFORMEZ-VOUS!

Règlementation municipale :
La Politique de l'arbre changera prochainement des réglementations municipales concernant notamment l'abattage des arbres, l'entretien, la protection et le fauchage des terrains. Surveillez les journaux et le Bulletin municipal.

Politique de l'arbre :
Comprendre et savoir pour respecter et protéger... Consultez l'intégralité de la Politique de l'arbre sur le site Web de la Ville.

MICOCOULIER OCCIDENTAL, ARBRE EMBLÈME!

Afin de témoigner du rôle que joue notre forêt, la Ville nomme un arbre emblème le Micocoulier occidental (*Celtis occidentalis* L.) Non pas pour le planter à grande échelle, mais plutôt pour faire connaître son statut particulier, le mettre sur un piédestal, en profiter pour sensibiliser la population sur son écosystème fragile et célébrer la chance unique que nous avons de le retrouver naturellement à Salaberry-de-Valleyfield. Cet arbre, pouvant atteindre une hauteur de 18 m et étant résistant à nos conditions urbaines, personnifie à merveille la Politique de l'arbre de Salaberry-de-Valleyfield.

Micocoulier occidental : arbre à moyen déploiement - Écorce unique, brune grisâtre, aspect proche du liège - Feuilles rugueuses de couleur vert-jaunâtre - Produit des baies pourpres persistant tout l'hiver - Peut vivre jusqu'à 150 ans.

Plantez un arbre aujourd'hui et construisez l'héritage collectif de demain!

